

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH  
DE LA SÉANCE DU MERCREDI 23 OCTOBRE 2024**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents : Jean SCHAETZEL, Jean-Pierre SCHRAMM, Timothée MARCHAL, SIMLER Marie, Jeannot STIBLING, Amélie MICHEL

Absents excusés : Hubert BIHL donne procuration à Timothée MARCHAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 16 octobre 2024.

**1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur MARCHAL Timothée est nommé secrétaire de séance assisté par la secrétaire de Mairie, Sylvie Straub.

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2024**

Il est approuvé à l'unanimité

**3) DELIBERATION VALIDANT LE PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES ET AUTORISANT MADAME LA MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION AUX FONDS EUROPEENS (FEADER) AVEC UN TABLEAU DE FINANCEMENT ACTUALISE**

Lors de la réunion du conseil municipal du 27 aout 2024, une délibération approuvant le projet de Transformation de la salle des fêtes en musée du patrimoine local pour un montant de 259 421.76€ HT et autorisant Madame la Maire a déposer un dossier de subvention dans le cadre des Fonds FEADER avait été prise.

Il apparait que le plan de financement proposé ne répond pas aux critères d'éligibilité dans la mesure ou les subventions ne sont pas cumulables.

Il appartient au conseil municipal d'approuver le nouveau plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET				
TRANSFORMATION DE LA SALLE DES FETES DE THANNENKIRCH EN MUSEE DU PATRIMOINE LOCAL				
<b>IMPORTANT : Les postes de dépenses à détailler ci-dessous doivent correspondre aux thématiques retenues.</b>				
DÉPENSES (1)	MONTANT H.T.	RESSOURCES	MONTANT H.T.	%
MUSEE SDF	259 421.76	Aides publiques:		
		FEADER	96 245.47 €	53.00 %
		REGION GRAND EST CO FINANCEE	85 349.75 €	47.00 %
		État – DSIL		
		État - DETR		
		État – FNADT		
		État – DPV		
		État – Fonds vert		
		Collectivités territoriales :		
		- Groupement de communes (EPCI, PETR...)		
		- Autres :		
		<b>Sous-total Aides publiques</b>	<b>181 595.22</b>	<b>70.00 %</b>
	<b>259 421.76</b>	<b>reste à charge de la commune de Thannenkirch</b>	<b>77 826.54</b>	<b>30.00 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>259 421.76</b>		<b>259 421.76</b>	<b>100.00 %</b>

**Vu** que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention dans le cadre des Fonds FEADER.

**Vu** le plan de financement prévisionnel de cette opération ci-dessus

Après en avoir délibéré le conseil municipal

**APPROUVE** le projet estimé à 259 421.76€ HT avec une subvention des fonds FEADER  
**AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une subvention au titre des fonds FEADER

#### **4) DELIBERATION SUR L'ATTRIBUTION DES MARCHES PAR LOT**

En référence à la décision du 27 août 2024 approuvant le projet de musée patrimonial local avec rénovation de la salle des fêtes, Madame le Maire informe le conseil municipal avoir missionné l'Atelier d'Architecture KNOEPFLI SCHWETTERLE - AAKS de RIBEAUVILLE pour une mission de maîtrise d'œuvre (MOE).

Leur prestation s'élève à 9 911,85 € HT et comprend plusieurs phases à savoir :

- Phase Etudes avec les missions : ESQ Esquisse, APS, APD, PC, PRO, DCE, ACT
- Phase Chantier avec les missions : VISA, DET, AOR

Les crédits avaient été votés et portés au budget 2024 sous le Chapitre 23, article 231.

Un appel d'offres a été déposé sur la plateforme dématérialisée avec un retour de réponse au 22/10/2024 à 12 heures.

Au vu du rapport présenté par l'Atelier d'Architecture AAKS, les candidats ont été classés selon les critères de pondération figurant au règlement de consultation.

La Commission Appel Offres réunie le 23/10/2024 a émis un avis favorable conforme au classement établi par le MOE.

Le conseil municipal est amené à statuer afin de retenir les entreprises attributaires du marché.

**VU** le rapport de présentation et le classement des candidats,

**ENTENDU** les explications fournies par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** à l'unanimité d'attribuer le marché comme suit :

Lot 1 : Couverture – Zinguerie Société SCHOENENBERGER de 68 000 Colmar

Offre : 212 786.81€ HT

Lot 2 : Menuiserie extérieures Société MENUISERIE BURGER de 68750 BERGHEIM

Offre : 77 104.00€ HT

Lot 3 : Scénographie muséale Société MAGRIED de 67150 DAUBENSAND

Offre : 26 375 € HT

Lot 4 : Rénovation Fresque intérieures Société LOIC BOSSHARDT de THANNENKIRCH

Offre incomplète : 4000€

L'offre du lot 4 étant incomplète, il est possible d'ajouter les pièces manquantes à la candidature du seul prestataire qui a déposé une candidature conformément à l'article R2144-2 du CCP.

Si ce candidat unique remet les pièces manquantes d'ici le lundi 28/10/2024, le marché lui sera attribué.

Dans le cas contraire, si l'offre reste incomplète à la date du 28/10/2024, le conseil municipal retirera ce lot 4, qui consiste en une fresque, sans remettre en cause la conformité du projet.

**APPROUVE** le projet s'élevant au total à 320 265.81€ HT (383 518.97€ TTC) ainsi que les frais annexes d'un montant de 18 962,85 € HT

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier sous réserve de la confirmation de subvention des fonds FEADER.

## **5) DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Vu le plan de financement relatif au projet de transformation de la salle des fêtes de Thannenkirch en musée du patrimoine local

Vu les crédits inscrits au budget 2024

Il y a lieu de prendre des décisions modificatives de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à la modification de crédits suivants :

-	compte 203	frais d'études	+ 14 788.83€
-	compte 2188	Autres immobilisations corporelles	- 14788.83 €
-	compte 202	frais d'études ( PLU)	- 6000 €
-	compte 203	frais d'études	+ 6000€
-	compte 20415342	Subvention d'équipement EPL à caractère industriel et commercial (SDEA)	- 36 000€
-	compte 21314	Projet salle des fêtes	+ 36 000 €
-	compte 231	Immobilisations corporelles en cours	- 157 599.55€
-	compte 21314	Projet salle des fêtes	+ 157 599.55€

## **6) DELIBERATION CONCORDANTE AVEC LA DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS 2023 POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU HANGAR COMMUNAL ET LOCAL POMPIERS**

Le conseil municipal dans sa séance du 13 février 2024 avait validé la réfection de la toiture du local communal et du local des pompiers pour un montant de 37 767 € HT ainsi que son plan de financement.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la subvention au titre de la DETR a été accordée à la commune pour un montant de 11 330,37 €

La demande du fonds de concours de 5 000 € sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a été attribuée à la commune lors de la séance communautaire du 07 décembre 2023

Cependant, au vu du retard pris pour le commencement des travaux, le coût des matériaux a été réactualisé, le devis passant à 41 031,30 € HT.

VU les crédits suffisants inscrits au Chapitre 21 du budget 2024,

Après délibéré, le conseil municipal

**APPROUVE** à l'unanimité le nouveau chiffrage à 41 031,30 € HT

ACCEPTE les aides financières accordées par l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé.

**DELIBERATION AUTORISANT MADAME LA MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION DE 5000€ DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS 2024 POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE LA SALLE DES FETES EN MUSEE DU PATRIMOINE LOCAL**

Madame la Maire propose au conseil municipal d'utiliser le fonds de concours 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé pour les frais d'études et frais annexes non comptabilisés dans le montant prévisionnel des travaux de la transformation de la salle des fêtes en musée du Patrimoine et par conséquent ne bénéficiant pas de subvention.

VU l'extrait du registre des délibérations du conseil de Communauté du 11 avril 2024 accordant un fonds de concours de 5 000 € à la commune de Thannenkirch au titre de l'exercice budgétaire 2024,

VU le montant frais d'études et frais annexes pour l'opération musée du Patrimoine

VU le plan de financement

VU que ces frais n'entrent pas dans le calcul de la subvention FEADER

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide avec 8 voix pour

D'AUTORISER Madame la Maire à solliciter le fonds de concours 2024 pour l'opération Musée du Patrimoine pour les frais d'études et frais annexes non comptabilisés dans le montant prévisionnel des travaux de la transformation de la salle des fêtes en musée du Patrimoine et par conséquent ne bénéficiant pas de subvention.

D'ANNULER la décision du conseil municipal prise en séance du 28 mai 2024 au point 6.

**7) DELIBERATION AUTORISANT MADAME LA MAIRE A DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PASSAGE EN ECLAIRAGE LEDS DE L'ECOLE, LE PERISCOLAIRE, LA BIBLIOTHEQUE ET LES GLORIETTES EXTERIEURES DANS LE CADRE DU FONDS VERT ET DU SDIL.**

Dans un objectif de valorisation de son patrimoine bâti, de rationalisation de ses coûts énergétiques, et de respect de la réglementation en matière de sobriété énergétique, Madame le Maire propose la mise en œuvre de remplacement des lampes actuelles par des luminaires LED dans l'ensemble des locaux de l'école et les gloriettes extérieures.

Une demande sera adressée à la communauté de communes du Pays de Ribeuuillé pour le passage en leds du local périscolaire [travaux effectués par le personnel technique de la communauté de communes]

Madame la Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation énergétique de l'école et des extérieurs qui consiste au remplacement de 228 lumières en LED. Le coût total de l'opération s'élève à 4443.60 € HT, main d'œuvre comprise.

Elle précise que dans le cadre du Fonds Vert et de la subvention DSIL, la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la commune pourrait bénéficier de subventions.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET				
RENOVATION DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DE L'ECOLE DE THANNENKIRCH ET GLORIETTES EXTERIEURES				
DÉPENSES	MONTANT H.T.	RESSOURCES	MONTANT H.T.	%
Rénovation de l'éclairage intérieur de l'école	4 443.60 €	Aides publiques:		
		Union européenne		
		État – DSIL	888.72 €	20.00 %
		État - DETR		
		État – FNADT		
		État – DPV		
		État – Fonds vert	888.72 €	20.00 %
		- Région		
		- Département		
		- Groupement de communes communauté de communes		
		- Autres :		
		<b>Sous-total Aides publiques</b>	<b>1 777.44 €</b>	<b>40.00 %</b>
		<b>Auto-financement :</b>		
		- Fonds propres	2 666.16 €	60.00 %
		- Emprunts		
		Autres		
		<b>Sous-total</b>	<b>2 666.16 €</b>	<b>60.00 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 443.60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 443.60 €</b>	<b>100.00 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** le projet concernant l'école et la bibliothèque cependant souhaite que des devis concernant les locaux de la salle des fêtes et du foyer soit établis afin de mettre en relation l'économie énergétique par rapport au cout des travaux. Lors du prochain conseil municipal, les devis seront étudiés afin de prioriser les dépenses.

## **8) DIVERS**

### **9.1) Travaux au local du club de football : demande d'accord de principe**

Le club de football a exprimé le souhait d'effectuer des travaux dans le local du foyer permettant l'installation d'une cuisine. Madame la Maire propose que le conseil municipal donne un accord de principe pour ces travaux, sous réserve que toutes les normes de sécurité liées aux Établissements Recevant du Public (ERP) soient strictement respectées. Le projet reste sous la responsabilité de la commune garante du respect des règles d'hygiène et de sécurité, par conséquent, des réunions de chantiers sont à prévoir tout au long des travaux et de l'aménagement.

Le conseil municipal donne un accord de principe.

### **9.2) Stockage de la nouvelle tondeuse du club de football**

Le club de football a sollicité la commune afin de stocker la nouvelle tondeuse dans l'emplacement sous l'école. Après consultation avec l'employé communal, il a été confirmé que le stockage de cet engin est possible. Cependant, la commune se réserve le droit de récupérer cet espace si un besoin plus urgent venait à se présenter. Cette mesure est prise dans le respect des priorités de gestion de l'espace communal.

### **9.3) Manque de chaises au local du club de football : proposition de financement**

Lors d'une précédente réunion, le club de foot a signalé un manque de chaises. Jean-Pierre Schramm, président du comité des fêtes, a proposé que le comité des fêtes participe au financièrement.

Il est à noter que le foyer est également utilisé par les habitants du village et les associations. Il est légitime que la municipalité s'assure que le matériel reste en état. Par conséquent, il faudra veiller à effectuer des états des lieux avant et après utilisation.

Madame la Maire propose qu'une participation financière de la commune soit envisagée sur le budget 2025 afin d'assurer une solution pérenne et adaptée aux besoins de tous les utilisateurs du local. Parallèlement, le club foot pourrait envisager un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est et de la CEA, accompagné d'un plan de financement détaillé.

#### **9.4) Augmentation des cotisations d'assurance : point sur la situation avec Groupama**

À la demande de Madame la Maire, l'assureur historique de la commune, Groupama, a été reçu récemment en entretien. Un point sur les dossiers d'assurances a été fait, avec une attention particulière sur les modalités d'une assurance dommage ouvrage portant sur les travaux projetés de la transformation de la salle des fêtes en musée du patrimoine local.

Il est à prévoir une augmentation nationale automatique de 10 %. À cela s'ajoute une majoration de 14 % spécifique à la commune, en raison du nombre de sinistres déclarés au cours des trois dernières années. Cela porte l'augmentation totale à 24 %.

Lors de la réunion maire/adjoints, il a été préconisé de demander des devis auprès d'autres assureurs afin de comparer les offres et d'explorer des options plus avantageuses pour la commune. Cette démarche permettra au conseil municipal de prendre une décision concernant les contrats d'assurance, et notamment concernant l'assurance dommage ouvrage de la salle des fêtes.

#### **9.5) Collaboration avec l'Association Libre du Schillig : projet de bache de sécurité réserve d'eau**

Lors d'une réunion à laquelle la commune a participé, l'Association Libre du Schillig a exprimé le souhait de collaborer avec la municipalité pour la mise en place d'une bache de sécurité servant de réserve d'eau. Madame la Maire a pris contact avec les pompiers et une rencontre est prévue prochainement pour discuter des aspects techniques.

La commission de sécurité incendie sera présente prochainement pour entériner le changement de classification de l'église et la question sera posée quant aux réglementations concernant ce projet de réserve d'eau. De plus, la commission incendie apportera des recommandations relatives au projet de cuisine du club de football, afin de garantir la conformité aux normes de sécurité.

#### **9.6) Travaux de l'église : intervention sur la toiture et le plancher**

Concernant les travaux de l'église, et plus particulièrement la réfection de la toiture, l'entreprise Schoenenberger devrait intervenir avant le 1er décembre. A ce jour, la commune est en attente de réponses des entreprises sollicitées pour les travaux sur le plancher. Des relances seront adressées afin de s'assurer que ces travaux puissent être planifiés dans les meilleurs délais.

#### **9.7) Sapins sur la place des fêtes : proposition de remplacement**

Lors de la dernière fête de la cerise, il a été constaté, en présence des pompiers et plusieurs habitants, que le sapin situé sur la place des fêtes avait pris une place importante. Il est proposé de couper ce sapin et de le réutiliser comme décoration pour Noël sur la place Francis Gassmann. En remplacement, un cerisier serait planté, en lien avec l'esprit de la fête de la cerise et nos traditions.

Le conseil municipal s'interroge sur les avantages et les inconvénients de cette coupe et propose que cette question soit soulevée lors de la prochaine commission forêt.

#### **9.8) Événements à venir :**

· **Réunion 3C avec les pompiers** : Date à venir

· **Cérémonie du 11 novembre 2024** : La cérémonie annuelle du 11 novembre est prévue comme chaque année pour honorer les anciens combattants.

· **1er décembre 2024 : Célébration des 80 ans de la libération de Thannenkirch et Sainte Barbe** : Cette journée importante combinera les 80 ans de la libération du village avec la célébration de la Sainte Barbe, le 1er décembre 2024. Le programme est encore en cours de finalisation, mais à ce jour, il est prévu une messe, suivie d'un moment solennel devant le monument aux morts, puis un apéritif à la salle des fêtes. Des informations complémentaires vous seront communiquées très prochainement.

· **Réunion de la commission forêt le lundi 28/10/2024 à 18h** : Une réunion commission forêt aura lieu le 28 octobre, avec un point spécifique consacré au produit de la chasse.

Monsieur Marchal Timothée demande que des comptes rendus des réunions maire adjoints soit adressés aux conseillers.

Madame La Maire précise que par manque de temps et souhaitant préserver la vie privée des administrés dans des dossiers ou le respect de la confidentialité est nécessaire, cela est compliqué. Cependant, si toutefois un adjoint souhaite prendre des notes en usant du droit de réserve sur certains dossiers impliquant nominativement des administrés et les diffuser aux conseillers, Madame la Maire ne s'y oppose pas.

Le Maire, Angélique DIEUAIDE

